Swiss santé seniors, les formules fondamentales - Garanties

D (() 00 () 1)	LES FORMULES FONDAMENTALES		
De 66 à 80 ans (inclus)	F1	F2	F3
HOSPITALISATION			
Consultations pré et post opératoires	125 %	150 %	200 %
• Frais de séjour	frais réels	frais réels	frais réels
Honoraires médicaux et chirurgicaux	125 %	150 %	200 %
• Frais annexes Salle d'opération	125 %	150 %	200 %
Analyses	125 %	150 %	200 %
Médicaments remboursés par la Sécurité Sociale	frais réels	frais réels	frais réels
• Forfait hospitalier durée illimitée	frais réels	frais réels	frais réels
• Transport du malade	125 %	150 %	200 %
• Chambre particulière durée illimitée	30 €/j	50 €/j	70 €/j
• Lit d'accompagnant enfant assuré de moins de 14 ans pdt 15 jours	20 €/j	20 €/j	20 €/j
DENTAIRE			
Dentaire remboursé par la Sécurité Sociale			
- soins	200 %	250 %	300 %
- prothèses	200 %	250 %	300 %
- orthodontie	200 %	250 %	300 %
+ BONUS FIDÉLITÉ: à partir de la 3ème année	+ 25 %	+ 25 %	+ 25 %
à partir de la 5 ^{ème} année • Dentaire non remboursé par la Sécurité Sociale	+ 25 %	+ 25 %	+ 25 %
Forfait/an/bénéficiaire			
- implantologie, prothèses, orthodontie, parodontologie	150 €	200 €	250 €
• Plafond pour l'ensemble du poste dentaire/an/bénéficiaire			
l ^{ère} et 2 ^{ème} années	600 €	800 €	1 000 €
années suivantes	1 600 €	1 800 €	2 000 €
Soins dentaires préventifs : vernis fluoré et curetage			
Forfait/an/bénéficiaire	50 €	70 €	100 €
OPTIQUE			
Remboursements maximum, y compris le remboursement S.S.*			
• Adultes, pour les lunettes remboursées par la S.S.*			
Monture et traitements spécifiques Verre simple	50 €	100 €	120 €
- faible correction : 0 à 6 dioptries	50 €/verre	50 €/verre	50 €/verre
- forte correction : 6,25 dioptries et +	100 €/verre	100 €/verre	100 €/verre
Verre double foyer ou progressif			
- faible correction : 0 à 4 dioptries	135 €/verre	135 €/verre	135 €/verre
- forte correction : 4,25 dioptries et +	185 €/verre	185 €/verre	185 €/verre
• Lentilles correctrices remboursées ou non par la S.S.*			
un remboursement par an	100 €	120 €	150 €
Opération de la myopie	rembourser	nent sur la base du montar	nt par verre
SERVICES			
ASSISTANCE**, y compris informations médico-sociales	OUI	OUI	OUI
• CARTE BLANCHE	<u> </u>	301	201
- Tiers payant	OUI	OUI	OUI
- Accès à un réseau de professionnels de santé partenaires	OUI	OUI	OUI
- Bénéfice des actions de CARTE BLANCHE ASSO	OUI	OUI	OUI

^{*} Sécurité Sociale ** Voir détail en onglet «Services»

Les prestations sont exprimées en pourcentage des tarifs de convention et/ou base de remboursement, y compris les remboursements du régime obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés.

Les honoraires des médecins non conventionnés sont pris en charge à hauteur du pourcentage indiqué en référence au tarif plafond de convention.

OPTIQUE:

Équipement adultes : Monture = un remboursement tous les deux ans

Verres = un remboursement tous les deux ans, sauf si changement de correction d'au moins 0,5 dioptrie